

« Sensibiliser et former
aux enjeux de la transition écologique
et du développement durable
dans l'Enseignement supérieur »

Groupe d'experts présidé par Jean JOUZEL, rapporteur Luc Abbadie

Rapport remis à la Ministre Frédérique VIDAL le 16 février 2022

Contexte

- Contexte politique porteur : accords de Paris, ODD de l'ONU, Convention citoyenne sur le climat, demande étudiante (accord de Grenoble – association COP2 étudiante)...
- 3 février 2020: Frédérique VIDAL écrit à Jean JOUZEL et lui demande de présider un groupe de travail avec pour objectif « d'examiner la question de la sensibilisation et de la formation de l'ensemble des étudiants de notre système d'enseignement supérieur aux grands enjeux de la transition écologique ».
- 22 personnes représentant: établissements, conférences, associations et syndicats, entreprises, régions, Académie des sciences, enseignants « individuels ».
- Premier rapport intitulé « Premières recommandation » rendu le 3 juillet 2020.

Contexte

- Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) du 24 décembre 2020, nouvelle mission : le service public de l'enseignement supérieur contribue « à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable » (L.123-2 du Code de l'éducation).
- 19 mars 2021 : Frédérique VIDAL demande à Jean JOUZEL de présider un groupe de travail élargi pour « accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cette mission ».
- « Sensibilisation et formation de l'ensemble du public accueilli dans l'enseignement supérieur aux grands enjeux de la transition écologique » (lettre du 19 mars 2021).
- 25 personnes.
- 16 février 2022 : remise du rapport à Frédérique VIDAL et d'une annexe présentant quelques exemples de réalisation d'établissements

Contexte

- 20 mai 2022, nomination de Sylvie Retailaud, ex présidente de l'université Paris-Saclay.
- 3 juin 2022: Sylvie Retailaud reçoit Jean Jouzel et Luc Abbadide.
- 20 octobre 2022: journée nationale à l'université de Bordeaux, annonce de mesures concrètes.
- Novembre 2022: Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Palan de formation des agents des services publics en cours.

Enjeux et valeurs

- Nécessité de la Transition écologique et du développement durable : urgence climatique, chute de la biodiversité, pollutions, limites planétaires, impacts sur la santé humaine, l'économie et *in fine* sur la paix. Il y a urgence.
- Trop peu de formation sur les moyens de penser et d'agir différemment pour mener la Transition écologique. Ne pas seulement partager des connaissances en commun sur les limites planétaires et les dangers induits, mais favoriser des changements de logique et le passage à l'action.
- Toute la société doit être concernée et mobilisée pour réaliser la Transition écologique. L'effort de l'enseignement supérieur doit donc concerner TOU.TE.S les étudiants (sensu lato). Le défi: passer à l'échelle !

- Respect de l'**autonomie** des établissements.
- Respect de la **liberté pédagogique** des enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur.
- Favoriser la **diversité des initiatives** en fonction du contexte territorial.

Enjeux et valeurs

- Trouver un équilibre entre normativité et ouverture, entre exhaustivité et lisibilité.
- Etre utiles.
- Un rapport qui présente des principes généraux (partie II).
- Un rapport structuré en fonction des catégories d'acteurs (parties III à VI); MESRI et autorités publiques, établissements, personnels, apprenants.
- Résumé exécutif.
- Des annexes: exemples, rapport Paxter.
- Souci du passage à l'action : une structure pérenne (partie VII).

Présentation du contenu du rapport

- Contexte
- Enjeux et valeurs
- Tou.te.s les étudiant.e.s
- Un référentiel commun de connaissances et de compétences à décliner
- Des modalités pédagogiques à adapter
- Un processus pour déployer la transformation sur 5 ans
- Dynamique d'établissement et mutualisation
- Libérer du temps pour les enseignants-chercheurs
- Avec les étudiant.e.s

Tou.te.s les étudiant.e.s

- Toute la société doit se mobiliser => former TOU.TE.S les étudiant.e.s
quel que soit leur niveau, leur discipline, le territoire, le caractère professionnel ou la modalité de la formation
- ⇒ **Prioriser le niveau Bac+2**
- ⇒ Proposer un schéma adaptable à tout type de formation supérieure (niveau, discipline, métier...)
et à toute modalité de formation supérieure (classique, apprentissage, formation continue...)
- ⇒ Diffuser dans tout l'enseignement supérieur
(y compris hors établissements et formations sous tutelle MESRI, ce qui nécessite une coordination, un partage d'expériences
voire une mutualisation des ressources et compétences en la matière avec les autres ministères)

En parallèle, continuer à développer les formations proposant une spécialisation dans les domaines du développement durable et de la gestion environnementale.

Un référentiel de connaissances et de compétences à décliner dans les formations

Généraliser l'approche par les compétences à toutes les formations, en se fondant sur des référentiels spécifiques à chaque filière et élaborés sur la base d'un socle cohérent de cinq compétences :

- appréhender les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique,
- saisir les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective,
- co-construire des diagnostics et des solutions,
- utiliser les outils pour concrétiser les évolutions,
- agir en responsabilité.

Le cadre européen de reconnaissance des compétences liées à la Transition écologique (GreenComp), publié en 2022, conforte utilement cette perspective.

Des modalités pédagogiques à adapter

Liberté pédagogique des enseignants => le groupe ne souhaite pas proposer un module « TE-DD » clef en main à imposer à toutes les formations

- approche **compétences** et son corollaire l'approche programme à déployer partout
- à privilégier : **intégration de la TE dans chacun des enseignements existants** (exemples, exercices, nouvelles logiques, interrogation des pratiques des métiers...)
- modules dédiés, conférences dédiées, semaines dédiées à l'initiative des établissements
- démarches pédagogiques innovantes (mise en situation, Fresque du climat, de la biodiversité...)
- projets / stages : lisibilité du lien à la TE-DD sur les offres, et réflexion sur l'impact dans les rapports
- le campus comme cadre d'apprentissage : rénovation thermique et efforts d'évolution des campus à soutenir
- en tous cas, établir des ECTS dédiés à la TE dans chaque formation (6 ECTS sur les 2 premières années après le baccalauréat)

Dynamique d'établissement et mutualisation

- Variété d'établissements autonomes, de culture variée, disciplines variées, territoires variés, étudiants différents, moyens variés => des projets d'établissements différents à respecter
- La dynamique relève de la responsabilité de la gouvernance de l'établissement, s'inscrit dans sa stratégie et doit être précisée dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'établissement
- Lisibilité de la dynamique dans la gouvernance de l'établissement (VP, mission...), articulée à des référents
- Des outils sont disponibles pour analyser le besoin et définir la stratégie de l'établissement en TE-DD : auto-évaluation vis-à-vis du référentiel DD&RS, Accord de Grenoble...
- Mutualisation des ressources et compétences, échange d'expériences :
 - interdisciplinarité pas possible dans certains établissements (écoles etc.),
 - échange d'expériences sur les initiatives et nouvelles modalités pédagogiques (gain de temps et d'efficacité),
 - formation continue des enseignants-chercheurs et accès à informations mises à jour
 - réseaux régionaux (sites), filières de formation, et réseaux professionnels nationaux (dont le « dispositif »)

Libérer du temps pour les enseignants-chercheurs

Pour leur permettre de réaliser concrètement la transformation pédagogique escomptée (se former, réfléchir aux compétences, repenser leur cours voire développer de nouvelles modalités pédagogiques, collaborer avec des collègues d'autres disciplines ou d'autres établissements ...)

- ⇒ Intégrer l'effort pour cette transformation pédagogique dans les temps de service, avec compensation par l'Etat de la masse salariale complémentaire induite ponctuellement
- ⇒ Valoriser l'expérience pour cette transformation pédagogique dans les formulaires RH (qualification, recrutement, avancement, évaluation individuelle, passerelle 2^{aire}/Sup...) et par les sections CNU
- ⇒ Environner les enseignants-chercheurs impliqués pour les libérer des tâches non pédagogiques
- ⇒ Mobiliser les congés pour projets pédagogiques (CPP), en format simplifié et ouvrir les CRCT à tout personnel contribuant aux activités d'enseignement

Avec les étudiant.e.s

- La transformation pédagogique se fait parfois à l'initiative des étudiant.e.s. Leurs modalités d'apprentissage évoluent. Dans tous les cas, cette transformation doit se faire avec eux/elles.
- Association des étudiant.e.s à la déclinaison par filière et au déploiement local du référentiel commun de connaissances et de compétences à chaque formation,
- Mobilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour soutenir les initiatives étudiantes en TE-DD
- Ressources aux établissements pour qu'ils puissent mettre en œuvre l'obligation légale de valorisation de l'engagement associatif
- Soutien à l'organisation d'une convention nationale annuelle des étudiant.e.s pour la TE-DD (avec les organisations étudiantes)
- Pérennisation des initiatives étudiantes grâce au service civique et aux emplois étudiants

Formation tout au long de la vie

- Formation initiale et continue des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur.
- Formation continue des enseignants et des personnels d'encadrement des enseignants du primaire et du secondaire.
- Formation des personnels des fonctions publiques nationales et territoriales.
- Formation des personnels des entreprises privées en partenariat avec les opérateurs de formation.
- Proposer des formations certifiantes, basées sur le socle de connaissances et de compétences défini pour le niveau Baccalauréat + 2.
- Une opportunité et un défi gigantesques pour l'enseignement supérieur.

Un processus pour déployer la transformation sur 5 ans

- un « dispositif » pour accompagner le déploiement :
 - suivi de la déclinaison du référentiel commun de connaissances et de compétences dans chaque filière de formation par les instances légitimes pour chacune
 - organisation d'un pôle national de ressources pédagogiques et scientifiques à disposition des enseignants
 - accompagnement des réseaux professionnels des enseignants du supérieur en matière de TE-DD
 - portail des financements disponibles pour accompagner une transformation pédagogique
 - animation des acteurs : conférence nationale annuelle et événements territoriaux
 - rôle d'observatoire : bilan annuel
- Dès 1^{er} semestre 2022, une conférence (lancement des travaux par les instances et groupes d'experts des formations à bac+2, et organisation du pôle national de ressources pédagogiques et scientifiques)
- Évaluation de l'avancée de la transformation pédagogique par le Parlement en 2027

Mise en oeuvre

- Janvier-février: 4 ateliers "Transition écologique et développement soutenable" organisés par le MESRI: socle de connaissances et de compétences; pole national de ressources; reconnaissance de l'engagement étudiant.
- Plan climat-biodiversité (novembre 2022): formation, recherche, appui aux politiques publiques, dialogue science-société, impact environnemental de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Feuille de route

- Socle de connaissances et de compétences défini en 2023.
- Cartographie de l'existant (y compris formations pour métiers émergents), printemps 2023.
- Formation certifiante pour les enseignants-chercheurs proposée dès 2023, obligatoire pour les nouveaux recrutés.
- Formation proposée aux responsables d'établissements.
- Socle de connaissances et de compétences certifiant proposé obligatoirement en premier cycle à la rentrée 2023 (= tous les étudiants formés en 2025)
- Développer des formations sur les métiers de la transition, notamment sur les métiers en tension: formation initiale et formation continue.
- Prospective sur les nouveaux métiers de l'économie verte en 2023.
- Soutien des initiatives étudiantes: financement par la CVEC, un événement par trimestre, reconnaissance (ECTS), prix entrepreneurs étudiants.